

Commune de Mane

Compte rendu du Conseil Municipal du 14 Octobre 2020

I – SDE 04 – Commission Paritaire:

Ont été désignés :

Jean-Pierre DANGAIN, représentant titulaire
Paul BORREIL, représentant suppléant

II – Ilot de la Bourgade – Convention avec l'E.P.F. :

Considérant la nécessité de confier à l'EPF la poursuite de la mission d'intervention foncière sur l'Ilot de la Bourgade, l'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à signer la convention à intervenir.

III - Immeuble SAVORNIN – Location local rez-de-chaussée :

A l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le bail avec le locataire retenu.

IV – Immeuble ALICOT – Location local commercial :

A l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à signer le bail avec le locataire retenu.

V – Demandes de financement :

L'Assemblée autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes de subventions au titre du :

- FRAT pour les inondations de décembre 2019
- FODAC et Amendes de Police pour l'adressage

VI – Syndicat «Villages et Cités de Caractère» - Subvention Façades/Toitures :

Il est donné délégation à Monsieur Le Maire pour attribuer, après avis du Syndicat et concertation en réunion de travail, une subvention pour la réfection façades/Toitures.

VII – Règlement Intérieur :

A l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal est adopté.

VIII – Terrain Salagon – Mise à disposition :

Autorise Monsieur Le Maire à signer le commodat à intervenir avec le GFA des Escagnettes

IX – Indemnités des élus :

A l'unanimité, décide de porter à 60,29 E l'indemnité aux élus non titulaires d'une indemnité de fonction.

X – Subvention aux Associations – Année 2020 :

Décide d'attribuer les mêmes subventions que l'année dernière à l'exception de celle de Mane en Fêtes qui est supprimée.

XI – Urbanisme :

*** PLU – Transfert de compétence :**

S'oppose au transfert de cette compétence à la CC Haute-Provence Pays de Banon

*** Signature des autorisations d'urbanisme :**

Désigne M. Alain FIORI pour représenter la Commune lorsque Monsieur Le Maire est intéressé.

Séance close à 19 heures 30

Mane, le 19 Octobre 2020.

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

